

21 - École maternelle Champrond - Restructuration des locaux

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :

1 - Projet

L'école maternelle Champrond a bénéficié de l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée scolaire 2010-2011.

Dès lors il y avait lieu d'envisager un agrandissement car l'espace du bâtiment de l'école, un seul rez-de-chaussée, était devenu trop exigu pour permettre le fonctionnement des activités scolaires et périscolaires dans de bonnes conditions.

Une extension de cette école a alors été envisagée au 1^{er} étage du bâtiment la jouxtant, situé au-dessus de la Boutique Jeanne-Antide (BJA).

Récemment l'Inspection Académique du Doubs a fait savoir à M. le Maire son intention de fermer cette 4^{ème} classe à partir de la prochaine rentrée 2011-2012, estimant les effectifs insuffisants pour justifier son maintien.

Pour autant, il convient de procéder à une restructuration du bâtiment actuel ; en effet ce dernier comporte 4 salles en enfilade, non desservies par un couloir, ce qui oblige les enseignants et les élèves à traverser les salles de classes pour se rendre d'un point à l'autre de l'école, sauf à passer par la cour extérieure. Il en est de même pour la directrice, dont le bureau est situé à l'extrémité du bâtiment côté rue Champrond. Les sanitaires, vétustes, méritent aussi une sérieuse remise en état. Les aménagements permettront également de rendre l'école accessible aux personnes handicapées.

Enfin la cour doit être reconsidérée pour faciliter l'accès des personnes (enfants ou adultes) handicapées moteur.

Il importe par ailleurs de maintenir une école maternelle dans cette partie du centre historique de la Ville, son complément au niveau de l'enseignement élémentaire étant l'école Arènes qui vient d'être complètement remise en état.

Ceci étant, et dans la perspective d'une extension ultérieure, le programme 6 rue de la Madeleine étant susceptible de faire venir de nouveaux jeunes élèves, il est proposé d'isoler la partie située au 1^{er} étage au-dessus de la BJA, qui reste réservée aux besoins de l'école en déposant le plancher haut non conforme vis-à-vis de la réglementation incendie et en créant une dalle béton. Dans un deuxième temps, il est proposé de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de ces locaux situés au 1^{er} étage.

Synthèse du programme :

- 1 - Restructuration de l'école maternelle située au rez-de-chaussée
- 2 - Suppression plancher bois et création dalle sur plancher haut étage 1 (au-dessus BJA afin d'assurer l'isolement au tiers : logements sur les étages supérieurs)
- 3 - Changement des menuiseries extérieures à l'étage 1.

2 - Montant estimatif de l'opération

1/ Travaux restructuration du rez-de-chaussée y compris AMO : 386 000 € HT soit **480 000 € TTC**

2/ Création dalle sur plancher haut (étage 1) : 70 700 € HT soit **88 000 € TTC**

3/ Remplacement des menuiseries extérieures (étage 1) : 39 200 € HT soit **47 000 € TTC**

soit un montant total d'opération s'élevant à **494 500 € HT soit 615 000 € TTC.**

3 - Financement

Les crédits sont imputés au chapitre 21.211.2135.502.33000, chapitre qui sera à abonder à hauteur de 315 000 €, par transfert, de l'imputation 23.211.2313.10013.33000 lors d'une prochaine décision modificative.

4 - Planning prévisionnel

Consultation des entreprises et choix : de mars à mai 2011

Chantier y compris période de préparation : de juin à décembre 2011

Occupation de l'école pour la rentrée de janvier 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- valider le programme de travaux présenté et son enveloppe financière
- autoriser M. le Maire à engager les procédures de consultations
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.